



Bibliothèque  
**Diderot**  
de Lyon

## CONVENTION DE DEPÔT ET DE DIFFUSION DES MEMOIRES DE MASTERS DE L'ENS DE LYON ET DES UNIVERSITES LYON 2/LYON 3

- Master 1**  **Master 2** **Date de soutenance :**  
 **ENS de Lyon**  **Lyon 2**  **Lyon 3**

Auteur (nom, prénom) :

Adresse mail :

Téléphone :

Je dépose mon mémoire en accord avec le directeur de ce travail selon le mode de diffusion suivant :

Dépôt électronique :

- Sur **Internet** via le portail DUMAS (<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/>)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de diffusion, présentées ci-dessous, des mémoires de Masters de l'ENS de Lyon et des universités de Lyon2 et Lyon3, et je m'engage à fournir les métadonnées relatives à l'enregistrement et au signalement de mon travail.

Lyon, le

Signature de l'Auteur

---

Signature OBLIGATOIRE du Directeur de mémoire (nom, prénom, établissement) :

- Je donne mon autorisation de diffusion du travail ci-dessus  
 Je ne donne pas mon autorisation de diffusion du travail ci-dessus

Lyon, le

Signature du directeur de mémoire



Bibliothèque  
**Diderot**  
de Lyon

DEPÔT DU FICHER ELECTRONIQUE DU MEMOIRE ET DES METADONNEES

(pour l'envoi des fichiers électroniques : fichier PDF du mémoire et métadonnées contacter : memoires-diderot@ens-lyon.fr)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- dépose ce jour la version électronique de mon mémoire de Master
  - Fichiers sources. Logiciels utilisés : \_\_\_\_\_
  - Format PDF/A non verrouillé
- dépose un fichier informatique (.doc, .odt, .rtf) contenant les métadonnées pour permettre le signalement de mon travail dans DUMAS (<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/>) :  
Ce fichier doit comprendre les informations suivantes :

OBLIGATOIRES :

- Titre
- Résumé (environ 150 mots en dernière page) en français (et facultativement en anglais ou autre langue selon la pertinence du mémoire)
- Mots-clés : 4 ou 5 (en dernière page) en français (et facultativement en anglais ou autre langue selon la pertinence du mémoire).
- Domaine
- Langue du document
- Date de soutenance ou de validation
- Laboratoire de rattachement ou établissement de rattachement
- Nombre de pages
- Mémoire de Master de recherche ou professionnel, spécialité, parcours, option
- Nom du directeur de mémoire

FACULTATIFS :

- Sous-titre
- Mention obtenue
- Date de stage
- Entreprise d'accueil
- Projet ANR
- Projet européen

(La possibilité est offerte aux Masterants de fournir les métadonnées en anglais)

Lyon, le

Signature de l'Auteur

## Préambule

La Bibliothèque Diderot de Lyon prend en charge la diffusion des travaux scientifiques des étudiants de l'ENS de Lyon, de l'université de Lyon2 et de l'université de Lyon3 et en accord avec leurs directeurs de recherche.

Cette mission d'inscrit dans le cadre de la diffusion des connaissances et de la politique de valorisation de la recherche de l'ENS de Lyon, de l'université de Lyon2 et de l'université de Lyon3

Tout dépôt doit être accompagné d'une autorisation de diffusion signé du directeur du mémoire pour être recevable.

## Article 1

L'Auteur autorise à titre gratuit l'ENS de Lyon, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Diderot de Lyon, à signaler librement l'existence du mémoire, y compris au moyen de mots-clefs et d'un court résumé fournis par l'auteur, sur tout document de toute forme technique, et à procéder à la diffusion de son œuvre à titre gratuit dans le cadre d'une diffusion sur internet, dans le respect des droits de la propriété intellectuelle.

## Article 2

L'auteur, signataire de son œuvre, est à ce titre investi des droits de propriété intellectuelle et des droits d'auteur s'y rapportant.

## Article 3

La présente convention n'implique pas l'obligation pour l'ENS de Lyon de faire usage de l'autorisation qui lui est donnée. La diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers, du contenu de l'œuvre diffusée, et ne saurait être source de responsabilité à l'égard des tiers. De même l'auteur demeure responsable sur la base du droit commun, du contenu de son œuvre.

## Article 4

L'ENS de Lyon se réserve la possibilité de ne pas diffuser les oeuvres qui pourraient ne pas respecter les réglementations en vigueur.

## Article 5

L'Auteur pourra, s'il le souhaite, définir une période d'embargo (durée pendant laquelle le document ne sera pas consultable).

L'Auteur pourra à tout moment annuler la présente autorisation de diffusion. A charge pour lui d'en aviser la bibliothèque Diderot de Lyon par lettre recommandée avec accusé de réception ; la Bibliothèque Diderot de Lyon cessera alors la diffusion, sur Internet, lors de la prochaine actualisation du site de diffusion.